

COMMISSION SPECIALE D'ENQUETE re ACCUSATIONS PORTEES CONTRE M. L'ECHEVIN LARIVIERE

Compte rendu de l'assemblée du 16 novembre

Sont présents: MM. les échevins Clearihue, Proulx, Brodeur, Resther et N. Lapointe.

1.—Au début de la séance, il est, à l'unanimité,

Résolu: Que M. l'échevin Lapointe soit nommé président.

M. l'échevin Lapointe prend, en conséquence, le fauteuil de la présidence.

2.—Soumis et lus les extraits suivants des procès-verbaux du Conseil municipal en date des 22 et 28 octobre 1909 relativement à la demande d'enquête faite par M. l'échevin Larivière et la nomination d'une commission spéciale par Son Honneur le Maire.

(22 octobre 1909.)

Sur la proposition de M. l'échevin LARIVIERE, appuyé par M. l'échevin LAMOUREUX, il est

Résolu: Que le 2me ordre du jour soit maintenant pris en considération (M. l'échevin Mercier dissident.)

Ledit ordre du jour étant lu pour prendre en considération un avis de motion de M. l'échevin Larivière, à l'effet de faire une enquête sur certaines accusations,

M. l'échevin LARIVIERE propose, appuyé par M. l'échevin LAMOUREUX,

Qu'une Commission Spéciale, composée des échevins Lavallée, Dagenais, Lévesque, Guay, Lamoureux, O'Connell et Turner, soit chargée de faire une enquête sur les charges mentionnées dans cette proposition, et de faire rapport au Conseil, sous le plus court délai possible:

(1) Quels sont les canaux dont les dimensions ne répondent plus au besoin du jour, et qui ont été défaits et reconstruits de nouveau? Dans quelles rues? Quels ont été les entrepreneurs? Qu'est-ce que la Ville a fait des vieilles briques dans chaque cas?

(2) De s'enquérir s'il est vrai que, dans le département de la Voirie, on a fait venir des travailleurs de St-Bruno et que ces hommes ont été placés de la même manière et aux mêmes conditions que les prétendus pompiers de St-Eloi.

(3) De faire toutes les recherches possibles, afin de savoir si les contracteurs L. Giguère & Cie. ont été favorisés plus que les autres, soit pour obtenir les contrats, ou soit dans l'exécution de leurs travaux.

(4) Si L. Giguère & Cie. ont obtenu des contrats sans être les plus bas soumissionnaires.

(5) Combien M. Alphonse Perrault a-t-il eu de chevaux qui ont travaillé et qui travaillent actuellement à la Corporation?

Proposé en amendement par M. l'échevin M. MARTIN, appuyé par M. l'échevin GIROUX,

Que ladite motion soit amendée en y remplaçant les noms de MM. les échevins Lavallée, Dagenais, Lévesque, Guay, Lamoureux, O'Connell et du proposeur, par les noms suivants, savoir: MM. les échevins Gallery, Major, David, Duquette, Laviolette, Bumbray et les proposeur et second de la présente amendement, et que, ainsi amendée, ladite motion soit adoptée.

Proposé en sous-amendement par M. l'échevin L'ESPERANCE, appuyé par M. l'échevin DAGENAIS,

Que la nomination de cette commission d'enquête soit laissée à Son Honneur le Maire.

Ledit sous-amendement étant mis aux voix, il est adopté, et il est

Résolu: En conséquence.

(28 octobre 1909.)

Soumise et lue une lettre de Son Honneur le Maire nommant MM. les échevins Proulx, Clearihue, Brodeur, N. Lapointe, Laviolette, Resther et Gallery pour former la Commission Spéciale devant s'enquérir de certaines accusations contre M. l'échevin Larivière.

Déposée aux archives.

SPECIAL INVESTIGATION COMMITTEE re CHARGES AGAINST ALD. LARIVIERE

Report of meeting held the 16th of November.

Present: Ald. Clearihue, Proulx, Brodeur, Resther and N. Lapointe.

1.—At the beginning of the meeting, it was unanimously

Resolved: That Mr. N. Lapointe be appointed chairman. Ald. Lapointe, accordingly took the chair.

2.—Submitted and read the following extracts from the minutes of the City Council, dated the 22nd and 28th October 1909 concerning the demand for investigation made by Ald. Larivière and the appointment of said Special Committee by the Mayor.

(22nd of October 1909)

59.—On motion of Ald. LARIVIERE, seconded by Ald. LAMOUREUX, it was

Resolved: That the 2nd order of the day be now taken up. (Ald. Mercier dissenting.)

Said order of the day being read to consider a notice of motion by Ald. Larivière to investigate certain charges.

Ald. LARIVIERE moved, seconded by Ald. LAMOUREUX,

That a special Committee composed of Ald. Lavallée, Dagenais, Lévesque, Guay, Lamoureux, O'Connell and Turner, be appointed to investigate the charges hereunder mentioned, and report to Council within the shortest possible delay:

(1) What are the sewers the size of which does not meet the present requirements and which were demolished and reconstructed? In what streets? Who were the contractors? What has the City done with the old brick in each case?

(2) To inquire whether it is true that in the Road department, workmen were brought from St. Bruno and appointed in the same manner and on the same conditions as the so-called St. Eloi firemen.

(3) To make all possible inquiries in order to ascertain whether L. Giguère & Co., contractors, were favored more than the others as regards the awarding of the contracts or the carrying out of the works.

(4) Whether L. Giguère & Co. were awarded any contracts without being the lowest tenderers.

(5) How many horses belonging to Mr. Alphonse Perrault have worked and are still working for the Corporation?

Moved in amendment by Ald. M. MARTIN, seconded by Ald. GIROUX,

That said motion be amended by substituting for the names of Ald. Lavallée, Dagenais, Lévesque, Guay, Lamoureux, O'Connell and the mover of said motion, Ald. Larivière, the following names, viz: Ald. Gallery, Major, David, Duquette, Laviolette, Bumbray and the mover and second of the present amendment, and that, so amended said motion be adopted.

Moved in sub-amendment by Ald. L'ESPERANCE, seconded by Ald. DAGENAIS,

That the appointment of said Special Committee for investigation be left in the hands of His Worship the Mayor.

Said sub-amendment being put, it was carried, and

Resolved: Accordingly.

(28th of October 1909.)

Submitted and read a letter from His Worship the Mayor appointing Aldermen Proulx, Clearihue, Brodeur, N. Lapointe, Laviolette, Resther and Gallery to investigate certain charges against Ald. Larivière.

Filed of record.